



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal,
le **mardi 26 septembre 2023 à 19 h** dûment convoquée et tenue
selon la loi maintenant devant public, **à la salle du conseil** situé au
2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, mairesse suppléante
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Est absente :

M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Formant quorum sous la présidence de Mme Aline Beauregard,
maïresse remplaçante.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière.

8933-01-09-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des
conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Constater que l'avis de convocation a été signifié ;
3. Octroyer le contrat de réfection de la conduite d'eau rue Notre-Dame Est ;
4. Autorisation d'achat ou de réparation pour le bassin d'eaux usées ;
5. Autorisation de changements de projets pour le dépôt d'une demande au PRACIM ;
6. Octroyer le contrat du PAE ;
7. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour ;
8. Levée de la séance.

8933-02-09-23

Constater que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des
conseillers présents;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 21
septembre 2023 aux six élus.

« Adopté »

3899



No de résolution
ou annotation

8934-09-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Octroyer le contrat d'ingénierie pour le remplacement de la conduite d'eau – rue Notre-Dame Est

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut donner un contrat de gré à gré pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur 2.06 kilomètres sur la rue Notre-Dame Est, conformément à son règlement n° 151-09-2018 et en vertu du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de sa Politique de gestion contractuelle adoptée par résolution du conseil municipal le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 8 Contrats pouvant être conclus de gré à gré :

- c) *Fourniture de services (incluant les services professionnels) :* Services professionnels d'ingénierie.

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a approché trois firmes d'ingénierie et que seulement une d'entre elles était disponible pour faire le contrat;

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, pour toutes ces raisons, octroie le contrat d'ingénierie pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Notre-Dame Est à NorInfra inc au montant de 66 000 \$ plus taxes.

« Adopté »

8935-09-23

Autorisation de réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu des soumissions pour l'achat ou la réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées :

- Réparation : 5 108.47 \$ + tx
- Achat : 18 604.69 \$ + tx

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées de la rue Barrette au montant de 5 873.46\$, incluant les taxes chez NOR-FLO, solution en pompage.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

8936-09-23

Autorisation d'ajout de projets pour le PRACIM

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au PRACIM par la résolution 8884-06-23 pour des travaux sur le toit du Centre Richelieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite toujours améliorer ses infrastructures et permettre un meilleur usage de la patinoire municipale;

ATTENDU QUE le conseil municipal aimerait couvrir la patinoire municipale en y installant une toiture;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du guide du PRACIM;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIM pour la fabrication et l'installation d'un toit sur la patinoire municipale.

« Adopté »

8937-09-23

Octroyer le mandat du programme d'aide aux employés et aux élus (PAE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est conscient que le travail effectué au sein d'une municipalité, autant comme employés qu'en temps qu'élus peut être exigeant;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance d'une bonne santé psychologique des employés et des élus.

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire offrir un soutien psychologique et social à ses employés et ses élus;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance de l'offre de service du PAE offert par l'entreprise BCH Consultants;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Lorrainville, qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, implante un programme d'aide aux employés et aux élus de sa municipalité, incluant les conjoints, conjointes et enfants des employés et des élus et en assume entièrement les frais;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le mandat du PAE à l'entreprise BCH Consultants selon les dispositions énoncées dans l'offre de service, entre autres :

- 6 séances par employés/élus et leur famille;
- Taux horaire de 125 \$ par séance;
- Payable sur utilisation du service seulement.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ajoute et assume les frais d'un service de télémedecine pour les employés et les élus offert par BCH en collaboration avec Maple selon les conditions suivantes :

- 4 séances annuellement par famille;
- Frais de 13.20 \$ par année, par employés/élus

« Adopté »

Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour

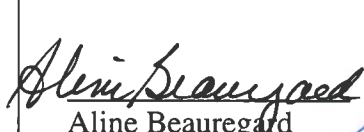
Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19h29.

« Adopté »

	
Aline Beauregard	Edith Lebel
Mairesse suppléante	Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Aline Beauregard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »